



Ville de LORRAINE

VILLE DE LORRAINE

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

RÉFECTION DE L'AVENUE DE NEUFCHÂTEAU, DE LA CÔTE DE MOSELLE, DE L'AVENUE DE FONTENAY, DE LA RUE DE CHARMES ET DU BOULEVARD DE PRINCE-VAL

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant la mention du projet ci-haut mentionné et adressées à la Ville de Lorraine à l'attention des Services juridiques et du greffe, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, seront reçues jusqu'à 11h00, le lundi 16 juin 2014, pour les travaux de réfection de l'avenue de Neufchâteau, de la côte de Moselle, de l'avenue Fontenay, de la rue de Charmes et du boulevard Prince-Val. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11h05 ou dès que possible après 11h05 à l'hôtel de Ville, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin. Ainsi, les formulaires de soumission et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission sont disponibles sur le site internet du *Système électronique d'appels d'offres (SÉAO)* à www.seao.ca ou par téléphone au 1 866 669-7326, moyennant les tarifs en vigueur du SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré d'une banque à charte ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance reconnue, pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission, payable à la Ville de Lorraine. Ce cautionnement doit être valide pour une période de cent vingt (120) jours, à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement devra être accompagné d'une lettre émise par une compagnie d'assurance reconnue, garantissant l'émission, en faveur de la Ville de Lorraine, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services, chacun représentant une valeur de cent pour cent (100 %) du montant total de la soumission déposée, toutes taxes incluses, si le soumissionnaire devient l'adjudicataire.

La Ville de Lorraine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir d'obligation ou de frais d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s).

Donnée à Ville de Lorraine, le 30 mai 2014.

Nancy Ouellette, technicienne juridique
Assistante greffière